

# COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 28 février 2014, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la salle municipale du Mille-Club, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TULOUP**, Maire.

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** du compte rendu du 21 janvier 2014 par les membres présents.

\* \* \* \* \*

### **I/ DELIBERATIONS :**

#### **1/ Examen et vote du COMPTE de GESTION 2013**

Mr TULOUP, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Mireille POUZERATTE, Receveur, à la clôture de l'exercice ; il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent à l'unanimité le Compte de Gestion après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **2/ VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Après l'exposé de Monsieur le Maire, puis en l'absence de celui-ci et sous la présidence du doyen d'âge présent, Monsieur Jacques FLEURET, les membres du conseil votent à la majorité le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrêtent ainsi les comptes :

#### **Investissement :**

Dépenses :	Prévus :	<b>2 068 945,00</b>
	Réalisé :	<b>1 467 395,99</b>
	Reste à réaliser :	<b>542 411,00</b>

Recettes :	Prévus :	<b>2 068 945,00</b>
	Réalisé :	<b>1 101 573,94</b>
	Reste à réaliser :	<b>67 087,00</b>

#### **Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévus :	<b>2 981 966,00</b>
	Réalisé :	<b>2 054 420,18</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes :	Prévus :	<b>2 981 966,00</b>
	Réalisé :	<b>3 096 586,52</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	<b>-365 822,05</b>
Fonctionnement :	<b>1 042 166,34</b>
Résultat global :	<b>676 344,29</b>

### **3/ AFFECTATION des RESULTATS 2013**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCEDENT **1 042 166,34**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **841 146,05**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **201 020,29**

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **365 822,05**

### **4/ VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2014 permet un maintien des taux des 3 taxes directes locales, le Maire propose celui-ci pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	<b>TAXES 2013</b>	<b>TAXES 2014</b>
Taxe d'habitation	<b>6,31</b>	<b>6,31</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>6,93</b>	<b>6,93</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>30,79</b>	<b>30,79</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition.

### **5/ Examen et vote du BUDGET 2014**

Après les votes du compte administratif 2013, de l'affectation du résultat 2013 et des taux des 3 taxes locales pour 2014 lors de la dernière séance du Conseil, les conseillers présents examinent l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2014, qui peut se résumer comme suit :

**Investissement** : - dépenses : 1 949 328 €  
- recettes : 1 949 328 €

**Fonctionnement** : - dépenses : 2 848 646 €  
- recettes : 2 848 646 €

### **6/ MARCHES PUBLICS :**

a) Maîtrise d'œuvre Voirie :

Dans le cadre de l'aménagement de Voirie des rues de Vignolles, des Thomassins (rue et impasse), du Marais et du Péron, et suite à la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2014 et à une négociation, Le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 4 plis reçus :

Prestataires	<b>Critère 1 : compétences</b>		<b>Critère 2 : valeur technique</b>		<b>Critère 3 : prix</b>		Total note pondérée	Classement
	Note	Pondération à 20%	Note	Pondération à 20%	Note	Pondération à 40%		
<b>Auvergnes Etudes</b>	5,5	1,1	7,72	1,54	10	6,0	8,64	3
<b>A2i / Saltus</b>	10	2	8,42	1,68	9,7	5,82	9,50	<b>1</b>

<b>Yves Trichard</b>	7,5	1,5	9,87	1,97	7,2	4,32	7,79	4
<b>Réalités</b>	10	2	9,3	1,86	8,2	4,92	8,78	2

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre du cabinet **A2i/SALTUS** qui obtient la meilleure note selon les 3 critères préalablement définis dans l'avis ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

b) Toitures du Gymnase :

Suite au marché public de travaux de réfection de 2 toitures de la salle des sports, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse de l'unique plis reçu (2 autres offres ont été reçues hors délais), effectuées lors de la commission d'appel d'offres du 18 février 2014 :

<b>TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES</b>			
<b>N° du registre</b>	<b>Noms des Candidats</b>	<b>Toiture haute en H.T.</b>	<b>Toiture terrasse en H.T.</b>
<b>1</b>	<b>SUCHET</b>	<b>43 492,18€</b>	<b>12 473,86€</b>

Après avoir analysé l'offre reçue, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre de l'entreprise **SUCHET** ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

## **7/ URBANISME**

Suite à la proposition de la SEMIV de nous céder à titre gratuit une parcelle cadastrée section AS n°975 de 877m<sup>2</sup> située rue Port Boutin, qui dessert les lots du lotissement, Monsieur **SECHAUD**, Adjoint, propose l'acquisition de cette parcelle et de faire établir un acte notarié en l'étude de Maître **David FUZELIER**, 42 rue François Taravant 63100 Clermont-Ferrand.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, la proposition ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié.

## **8/ PERSONNEL** :

a) Modification du temps de travail : suite au départ en retraite d'un agent, titulaire du grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, Le Maire propose son remplacement par un agent au 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi soit Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe. Accord du Conseil.

b) renouvellement d'une disponibilité pour convenances personnelles : M<sup>elle</sup> **Karine DELEUZE**, Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, demande le renouvellement de sa disponibilité pour 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Accord du Conseil.

c) demande de remboursement de frais de déplacement : de Monsieur **Matthieu MICHALET**, emploi d'avenir, qui a effectué un déplacement journalier du 10 au 28 février à Saint-Pourçain-sur-Sioule dans le cadre de la préparation de son permis PL, pour un montant de 297,20€ (selon les notes de frais présentées). Accord du Conseil.

## **9 / FONDS 1** : demande de subvention

Le Maire propose d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général, d'un montant de 6 116€ au titre des travaux de la voirie de l'année 2014, au programme d'investissement suivant : réfection de voiries communales, d'un montant estimé à 249 829<sup>€H.T.</sup>.

Accord du Conseil.

## **10/ AMENDES DE POLICE : demande de subvention**

Considérant qu'il a été décidé de réaliser des travaux d'aménagement de Voirie sur la Route de Paris (RD 2209), la rue de Crépin (RD 558 & 658) et au lieudit Le Moulin Tacot (rue du Moulin, chemin de Tout Blanc et rue des Dauriers), et considérant les devis estimatifs de la mise en sécurité de ces voies de circulation, Monsieur BORDESSOULE, adjoint, propose de solliciter une aide du Conseil Général de l'Allier représentant 30% du montant des travaux, soit 2 716,74<sup>€HT</sup> de 9 055,78<sup>€HT</sup>.

Accord du Conseil.

## **11/ SIVOM VAL D'ALLIER : modifications de statuts**

Suite à la délibération en date du 16 décembre 2013 du Comité Syndical du SIVOM Val d'Allier adoptant les modifications de ses statuts, Le Maire donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal desdites modifications et expose en particulier la possibilité du syndicat de pouvoir exercer sa compétence assainissement sur la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, les modifications apportées aux statuts du SIVOM Val d'Allier.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTION DIVERSE**

Néant.

Séance levée à 20h30